

# Le Nouveau Petit Robert électronique 2009 et les emprunts

Aïno NIKLAS-SALMINEN

Université d'Aix-Marseille 1

Le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, conçu par Paul Robert et achevé en 1964, est un dictionnaire de langue qui constitue une nouveauté dans l'histoire du genre. Il s'agit d'une combinaison de la description alphabétique illustrée par des exemples littéraires et du dictionnaire « analogique » qui regroupe les expressions diverses d'une même « idée ». C'est un dictionnaire qui vise la « richesse d'information dans l'économie de présentation, la modernité sur fond historique, la simplicité de l'exposé pour maîtriser la complexité des faits décrits »<sup>1</sup>. Il cherche à donner une image homogène et moderne des vocabulaires et des usages du français. Le *Petit Robert*, né en 1967, est un abrégé de ce grand dictionnaire.

D'après la postface du dictionnaire signée par Alain Rey<sup>2</sup>, le *Nouveau Petit Robert*<sup>3</sup> cherche à « fournir au public un tableau large et fidèle du vocabulaire vivant, sans négliger l'histoire, l'étymologie et les utilisations littéraires ». Il « mène un combat contre la pensée unique et l'expression appauvrie » en offrant une vision très large des pratiques du français « allant de la pensée abstraite et des techniques contemporaines à l'expression spontanée des usages langagiers ». Il veut être ouvert à la diversité, aux emplois variés qui forment la réalité d'une langue et que personne ne peut juger « bons » ou « mauvais ».

Dans la préface du dictionnaire<sup>4</sup>, Alain Rey et Josette Rey-Debove insistent sur l'évolution de la langue que chaque nouveau tirage du dictionnaire doit prendre en compte. Comme les mots changent au rythme de la société, le lexicographe doit faire le point lorsqu'un écart devient sensible entre le dictionnaire en tant que texte achevé et l'univers culturel présent.

Parmi les nouvelles entrées, on trouve un nombre important de mots étrangers récemment implantés en français. Le processus de l'emprunt est l'une des voies de l'enrichissement d'une langue. Il s'agit d'un mécanisme normal auquel recourt une langue dans son parcours évolutif. Le mot emprunté a toutes les chances de s'introduire dans l'usage de l'ensemble des locuteurs, s'il est considéré comme utile, si son intégration dans le système

---

<sup>1</sup> Préface du *Grand Robert de la langue française* par Alain REY, décembre 1984-avril 2001.

<sup>2</sup> Postface du *Nouveau Petit Robert 2007*, signée par Alain Rey en juin 2006, p. XXIV-XXV.

<sup>3</sup> *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2009*, Dictionnaires Le Robert / SEJER, 2008.

<sup>4</sup> Préface signée par Alain Rey et Josette Rey-Debove en 1993, p. IX-XXIII.

de la langue ne pose pas trop de problèmes, si le statut socioculturel de la langue source par rapport à la langue cible est réputé prestigieux, etc. Progressivement, il prend la place dans la structure de la langue et se met à établir des relations avec les unités préalablement existantes. Selon Josette Rey-Debove<sup>5</sup>, le mot étranger se trouve d'abord hors code, il est employé « timidement » par quelques personnes, puis sans précautions et plus ou moins massivement.

L'emprunt peut subir des modifications plus ou moins profondes au cours de sa codification. En passant d'une langue à l'autre, un mot étranger n'est plus morphologiquement analysable. Il peut fonctionner dans le système de la langue emprunteuse s'il s'adapte au niveau grammatical. Le mot étranger peut connaître aussi des adaptations sémantiques dans la langue emprunteuse. La langue d'accueil ne saisit souvent qu'une partie du champ sémantique du mot. Elle peut même donner au mot un signifié parfois très éloigné du signifié d'origine, en le spécialisant ou en le réduisant à l'un des constituants de sa dénotation. L'emprunt arrive souvent vierge de ses connotations, voire de sa dénotation de départ. Parfois l'évolution du mot dans la langue emprunteuse entraîne l'oubli de son sens originel.

L'emprunt ne laisse personne indifférent. Une différence entre les emprunts « nécessaires » et les emprunts « contestables » est clairement faite par les auteurs de la préface du *Petit Robert*. Beaucoup d'emprunts semblent être justifiés par la nécessité de combler un manque lexical ou de « désigner les choses qui viennent de loin et qui restaient ignorées ». Ces mots sont importants pour le rapprochement « entre les peuples et entre les langues ». En revanche, certains anglicismes sont considérés comme « contestables » dans la mesure où le prestige et la puissance économique et technoscientifique des États-Unis suscitent une vague d'emprunts même lorsque le lexique possède un mot français qui convient.<sup>6</sup>

Pour réfléchir sur les emprunts dans le *Nouveau Petit Robert* électronique, nous avons décidé de nous concentrer sur un domaine particulier, celui des mots d'origine arabe, signalés dans la version 2009 du dictionnaire. L'observation a été limitée aux entrées apparues entre 1967 et 2008. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux domaines d'expérience qui accueillent ces mots. Dans un second temps, nous examinerons la composition des articles pour mieux connaître les pratiques développées par ce dictionnaire à l'égard des emprunts.

## 1. Les emprunts d'origine arabe

On peut rechercher dans le *NPR* tous les mots issus d'une langue donnée grâce à une indexation des mots du dictionnaire. La version électronique offre la possibilité de faire des repérages inédits sur les étymologies et d'effectuer des regroupements selon des critères historiques avec l'aide des index spéciaux créés sur les langues et les datations. La recherche sur les étymologies est accessible dans l'onglet « étymologie » du dialogue de recherche, et comporte plusieurs critères, qui peuvent être cumulés pour des recherches élaborées.

---

<sup>5</sup> Rey-Debove Josette, *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 283.

<sup>6</sup> Préface signée par Alain Rey et Josette Rey-Debove en 1993, p. XVIII.

À peu près 30 langues en tout ont fourni des emprunts au *NPR* entre 1967 et 2008. L'anglicisme est quantitativement dominant (450 mots anglais, 90 mots anglo-américains), mais on observe aussi une arrivée importante d'emprunts à d'autres langues. Beaucoup de mots sont issus du latin (plus de 40) et du grec (plus de 30). Le japonais a fourni 27 emprunts durant cette période, l'italien 26, l'arabe 24, l'allemand 15. La plupart des langues prêteuses n'ont donné qu'un, deux ou trois mots (turc 3, sanscrit 3, malais 2). La très grande majorité des emprunts sont des substantifs, on trouve quelques adjectifs, quelques verbes et même des mots faisant partie des autres parties du discours. Un grand nombre des mots désignent des réalités exotiques propres à une culture donnée, d'autres concernent des référents techniques et scientifiques touchant avant tout la biochimie, l'anatomie, la biologie, la pharmacie, la médecine ou l'informatique.

Un nombre important de mots de la langue française sont d'origine arabe. Le rayonnement intellectuel et économique de la culture et la civilisation arabe s'est traduit par de nombreux apports linguistiques entre Orient et Occident, véhiculés principalement par le biais du latin, de l'italien et de l'espagnol. Ces mots font partie du vocabulaire scientifique (*élixir, alchimie, algèbre, algorithme, chiffre, musc, ambre*, etc.), du vocabulaire commercial (*douane, tarif, guitare*, etc.) ou du vocabulaire militaire issu de la conquête des pays du Nord-Afrique par la France.<sup>7</sup>

Le *NPR* électronique présente 416 emprunts à l'arabe. 24 de ces mots ont été introduits dans la nomenclature du dictionnaire entre 1967-2008 :

ayatollah [ajatɔla] nom masculin

**ÉTYM.** répandu 1977 <> mot arabe « verset de Dieu (Allah) »

■ Religieux musulman chiite d'une haute dignité ; titre donné à certains sages hors de toute hiérarchie. *L'ayatollah Khomeiny est devenu imam.*

♦ **Fig.** (1980) Représentant conservateur (d'une tendance). *Les ayatollahs du rock.*

burqa ou burka [buRka] nom féminin

**ÉTYM.** 1993 <> arabe *burqu'* « voile »

■ Voile épais, ajouré à hauteur des yeux, qui, dans certains pays musulmans, couvre intégralement le corps des femmes jusqu'aux pieds. *Afghane qui porte la burqa.*

chaoui, fém. chaouie ou chaouia [ʃawi, ʃawija] adjectif et nom

**ÉTYM.** 1983 <> du berbère *tašawit* ; *chaouia* par l'arabe

■ **Région.** (Algérie)

1. Relatif au massif des Aurès en Algérie et à ses habitants. *Le pays chaoui. La musique chaouia.*

♦ Originaire des Aurès.

▫ **N.** *Une Chaouie ou une Chaouia. Les Chaouis.*

2. **N. m.** Variété de berbère parlée dans les Aurès. *Le chaoui et le kabyle.*

▫ Musique traditionnelle des Aurès. *Chanter, danser le chaoui.*

▫ Au pluriel, on écrit *chaouia* ou *chaouias*.

---

<sup>7</sup> Massoussi Taoufik et Sfar Inès, « Analyse et traitement lexicographique des emprunts Arabe Français / Français-Arabe », in Jean PRUVOST (éd.), *Dictionnaires et mots voyageurs*, Éditions des Silves, 2008, p. 79-102.

cheb, cheba [ʃɛb, ʃɛba] adjectif et nom

**ÉTYM.** 1984 de l'arabe

■ **Région.** (Maghreb)

1. Jeune. *Il y a beaucoup de chebs en Algérie.*

2. N. Jeune interprète de raï. **REM.** Souvent employé sans article, devant le nom. *Cheb Mami, Cheba Zohra.*

▫ On relève aussi les variantes *chab, chaba.*

chicha [ʃiʃa] nom féminin

**ÉTYM.** 1989 <> mot d'arabe égyptien, probablement du persan *šīša* « verre »

■ Pipe à eau. → houka, narguilé. *Bar à chicha* où l'on fume la chicha.

chorba [ʃɔRba] nom féminin

**ÉTYM.** 1977 <> de l'arabe

■ **Région.** (Maghreb) Soupe épaisse à base de viande de mouton, légumes secs, tomates et petites pâtes, parfumée à la menthe.

◆ **Fig.** Mélange hétéroclite.

djihad [d i(j)ad] nom masculin

**ÉTYM.** répandu v.1983 ; *djihad* 1846 <W mot arabe « effort suprême »

■ Guerre sainte menée pour propager, défendre l'islam. *Combattants du djihad.* → djihadiste, moudjahid.

▫ On écrit aussi *jihad.*

falafel [falafɛl] nom masculin

**ÉTYM.** 1985 <> mot arabe, plur. de *filfil* « poivre »

■ Petite boulette frite de farine de pois chiches et de fèves (cuisine libanaise).

fatwa [fatwa] nom féminin

**ÉTYM.** répandu 1989 <> mot arabe

■ Dans l'islam. Consultation juridique donnée par une autorité religieuse ; décision qui en résulte. *Ayatollah, mufti qui lance une fatwa. Recueil de fatwas.*

halal ou hallal [ˈalal] adjectif invariable

**ÉTYM.** 1987 <> de l'arabe *halal* « licite »

■ **Relig.** Se dit de la nourriture permise par la religion musulmane. *Viande halal* : viande d'un animal abattu selon le rite coranique. *Traiteur halal.*

hidjab [ˈid ab] nom masculin

**ÉTYM.** 1989 ; *hijab* 1984 <> mot arabe, de *hajaba* « cacher, voiler »

■ Voile qui couvre les cheveux, les oreilles et le cou, porté par de nombreuses musulmanes.

▫ On écrit aussi *hijab.*

intifada [intifada] nom féminin

**ÉTYM.** 1985 <> mot arabe « soulèvement »

■ **Polit.** Lutte menée à jets de pierres par les jeunes Palestiniens contre les Israéliens, dans les territoires occupés par Israël (cf. Guerre des pierres).

kefta [kɛfta] nom féminin

**ÉTYM.** 1976 <> de l'arabe

■ **Région.** (Maghreb) Viande hachée et assaisonnée, servie en boulettes ou en brochettes sous forme de saucisses ; plat comportant cette viande. *Une kefta de mouton aux tomates. Un tajine de kefta. Boulettes de kefta.*

▫ *Des keftas, ces boulettes.*

khobz [xobz] nom masculin

**ÉTYM.** 1983 <> de l'arabe d'Algérie

■ **Région.** (Algérie) Pain.

▫ *Khobz dur*, pain maison.

kifer ou kiffer [kife] verbe (conjugaison 1)

**ÉTYM.** 1990 <> de l'arabe maghrébin *kif* « état de béatitude » → 1. kif

**Fam.**

1. V. intr. Prendre du plaisir.
2. V. tr. Apprécier, aimer bien (qqn, qqch)

noukta [nukta] nom féminin

**ÉTYM.** 1984 <> de l'arabe

■ **Région.** (Maghreb) Histoire drôle, anecdote plaisante. *Raconter une noukta.*

oud [ud] nom masculin

**ÉTYM.** attesté en 1987 <> mot arabe *ôud*, d'abord « bois » → luth

■ Instrument de musique à cordes pincées, à manche court sans frettes et à caisse en forme de demi-poire, très répandu dans les pays arabes, en Arménie et en Turquie. *L'oud est souvent appelé luth oriental. Des ouds.*

raï [Raj] nom masculin

**ÉTYM.** 1983 <> mot arabe « opinion »

■ *Le raï.* Musique populaire moderne originaire d'Algérie. *Chanteur de raï.* → région. cheb.

▫ **Adj. inv.** *Des groupes raï.*

■ **HOMONYMES** : Rye ; poss. rail.

rassoul [Rasul] ou ghassoul [Rasul ; xasul] nom masculin

**ÉTYM.** 1976 <> de l'arabe dialectal

■ Argile savonneuse utilisée traditionnellement au Maghreb pour les soins de la peau et des cheveux. « *On lui lavait les cheveux, on les passait au rassoul pour bien les adoucir et on les enduisait de henné* » (S. Amadis)

riad [Rijad] nom masculin

**ÉTYM.** 1987 <> mot arabe *ryâd*, pluriel de *rawda* « jardin »

■ Au Maroc. Demeure urbaine traditionnelle, construite autour d'un patio central ou d'un jardin intérieur entouré d'une galerie. *Les riads de Marrakech. Riad transformé en maison d'hôtes.*

sahraoui, ie [saRawi] adjectif et nom

**ÉTYM.** 1977 <> mot arabe « saharien », de *sahra* « le désert »

■ Du Sahara occidental.

◆ N. *Les Sahraouis* : les indépendantistes du Sahara occidental.

taboulé [tabule] nom masculin

**ÉTYM.** 1975 <> de l'arabe dialectal (Liban, Syrie, Palestine) *tabbūle*

■ Mets d'origine syro-libanaise préparé avec du blé concassé (ou de la semoule) du persil, de la menthe, des oignons et des tomates hachés, assaisonné d'huile d'olive et de jus de citron.

taliban [talibā] nom masculin

**ÉTYM.** 1995 <> mot afghan, emprunté à l'arabe, plur. de *talib* « étudiant », d'abord « étudiant en théologie »

■ Membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique. *Des talibans*, aussi *des taliban*.

▫ **Adj.** *Milice talibane.*

wech [weʃ] adv. interrog.

**ÉTYM.** 1983, en Algérie <> de l'arabe dialectal

■ **Pop.** Comment ? Quoi ? « *Wech wech ? que se passe-t-il ?* »

- *Parler wech wech*, comme les jeunes des banlieues.
- **REM.** On trouve aussi les graphies *wesh*, *ouech*.

## 2. Les champs sémantiques touchés par ces emprunts

Au niveau des domaines d'expérience qui accueillent ces mots, on peut dégager plusieurs tendances. Il y a des emprunts qui concernent les aliments et les préparations culinaires. C'est le cas, par exemple, du nom féminin *chorba* qui désigne une « soupe épaisse à base de viande de mouton, légumes secs, tomates et petites pâtes, parfumée à la menthe ». Le *falafel* est une « petite boulette frite de farine de pois chiches et de fèves ». Le nom féminin *kefta* désigne la « viande hachée et assaisonnée, servie en boulettes ou en brochettes sous forme de saucisses ». Le nom masculin *khobz* veut dire « pain ». Le *taboulé* est un « mets d'origine syro-libanaise préparé avec du blé concassé (ou de la semoule), du persil, de la menthe, des oignons et des tomates hachés, assaisonné d'huile d'olive et de jus de citron ».

Un certain nombre de ces mots concernent la musique et la danse. L'emprunt *oud* désigne un « instrument de musique à cordes pincées, très répandu dans les pays arabes, en Arménie et en Turquie » et le *rai* la « musique populaire moderne originaire d'Algérie ».

Beaucoup de mots d'origine arabe présentés dans le *NPR* ont un rapport avec la religion. L'adjectif *halal* désigne la « nourriture permise par la religion musulmane ». Le nom masculin *ayatollah* veut dire « religieux musulman chiite d'une haute dignité » ou « titre donné à certains sages hors de toute hiérarchie ». Le *djihad* est une « guerre sainte menée pour propager, défendre l'islam » et la *fatwa* une « consultation juridique donnée par une autorité religieuse ou la décision qui en résulte ». Le *taliban* désigne un « membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique » et l'*intifada* une « lutte menée à jets de pierres par les jeunes Palestiniens contre les Israéliens, dans les territoires occupés par l'Israël ».

Certains emprunts se réfèrent aux habitudes vestimentaires liées à la religion, comme *burqa* (ou *burka*) « voile épais, ajouré à hauteur des yeux, qui, dans certains pays musulmans, couvre intégralement le corps des femmes jusqu'aux pieds » ou *hidjab* « voile qui couvre les cheveux, les oreilles et le cou, porté par de nombreuses musulmanes ». Il y a aussi des emprunts qui concernent les objets ou les constructions typiques : *chicha* « pipe à eau » ; *rassoul / ghassoul* « argile savonneuse utilisée traditionnellement au Maghreb pour les soins de la peau et des cheveux » ; *riad* « demeure urbaine traditionnelle, construite autour d'un patio central ou d'un jardin intérieur entouré d'une galerie ».

Beaucoup de ces emprunts semblent être justifiés par la nécessité de désigner les choses qui viennent de loin car le lexique français ne possède pas de termes pour parler de ces réalités avec suffisamment de justesse et de précision. Les faits de civilisation peuvent être intraduisibles ou mal traduits. Le terme de « xénisme » est souvent employé à propos de ces « unités lexicales constituées par un mot d'une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue »<sup>8</sup>. Nous préférons toutefois éviter ce terme qui semble trop souvent controversé.

L'ouverture sur le monde entraîne la mondialisation des marchés et les grands mouvements du tourisme. Les langues deviennent plus perméables et les mots voyagent avec

---

<sup>8</sup> Dubois Jean et al., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994, p. 512.

les choses. Les domaines, comme l'alimentation, les danses, les traditions, les constructions architecturales, se révèlent particulièrement aptes à accueillir des mots étrangers aux formes exotiques.

### 3. Le traitement lexicographique de ces emprunts

Comment ces mots sont-ils présentés dans les articles du *NPR électronique* ? Les lexicographes sont parfois confrontés à des obstacles concernant le traitement linguistique des emprunts : il n'est pas toujours facile de choisir une graphie, le genre peut fluctuer entre la langue prêteuse et la langue cible, la prononciation peut évoluer avec la connaissance de la langue source et les rapprochements faits entre les deux langues.

#### 3.1. Étymologie

Une importance considérable est consacrée à l'étymologie dans le *NPR*. La préface souligne le rôle accordé à la notion de patrimoine culturel, et au fait que les usages actuels se sont constitués par un cheminement historique. Pour chaque mot, le dictionnaire dresse un portrait historique qui s'amorce avec la date d'apparition du mot dans le lexique.<sup>9</sup>

Un décalage existe entre le moment où l'emprunt est fait et le moment où il est enregistré dans un dictionnaire. Le mot est nouveau d'abord sur le plan lexicologique ; c'est le néologisme en langue qui vient enrichir le lexique à l'instant de sa création. Le mot est nouveau ensuite sur le plan lexicographique : on l'ajoute à la nomenclature d'un dictionnaire lors d'une mise à jour ou d'une réédition.<sup>10</sup>

Dans la partie des articles du *NPR* consacrée à l'étymologie, après la date, on peut trouver des indications très simples qui précisent uniquement la langue source, comme dans les articles suivants :

cheb, cheba [ʃɛb, ʃɛba] adjectif et nom

**ÉTYM.** 1984 de l'arabe

fatwa [fatwa] nom féminin

**ÉTYM.** répandu 1989 <> mot arabe

On peut trouver aussi des indications un peu plus complexes sur l'origine de l'emprunt, sur sa formation, sur la signification du mot d'origine, sur l'aire géographique d'origine, etc.

ayatollah [ajatɔla] nom masculin

**ÉTYM.** répandu 1977 <> mot arabe « verset de Dieu (Allah) »

---

<sup>9</sup> Niklas-Salminen Aïno, « Sur le traitement des emprunts « nécessaires » dans le *Nouveau Petit Robert 2009* », in Agnès STEUCKARDT, Odile LECLERCQ, Aïno NIKLAS-SALMINEN, Mathilde THOREL (éd.), *Les dictionnaires et l'emprunt (XVIe-XXIe siècle)*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, (à paraître) 2011.

<sup>10</sup> Boulanger Jean-Claude et Malakowska Anna, « Itinéraires croisés des emprunts en alimentation », in Jean Pruvost (éd.), *Dictionnaires et mots voyageurs*, Éditions des Silves, 2008.

chicha [ʃiʃa] nom féminin

ÉTYM. 1989 <> mot d'arabe égyptien, probablement du persan *šišā* « verre »

djihad [d i(j)ad] nom masculin

ÉTYM. répandu v.1983 ; *djihad* 1846 <> mot arabe « effort suprême »

falafel [falafel] nom masculin

ÉTYM. 1985 <> mot arabe, plur. de *filfil* « poivre »

hidjab [ʰid ab] nom masculin

ÉTYM. 1989 ; *hijab* 1984 <> mot arabe, de *hajaba* « cacher, voiler »

riad [Rijad] nom masculin

ÉTYM. 1987 <> mot arabe *ryād*, pluriel de *rawda* « jardin »

taliban [talibā] nom masculin

ÉTYM. 1995 <> mot afghan, emprunté à l'arabe, plur. de *talīb* « étudiant », d'abord « étudiant en théologie »

Parmi les formules utilisées pour préciser l'étymologie des mot, on peut relever des expressions comportant le nom de la langue précédé de la préposition *de* (*de l'arabe*). Quelques formules sont construites sur le terme *mot* : *mot d'arabe égyptien*, *mot afghan*.

### 3.2. Graphie et prononciation

Les mots étrangers possèdent souvent une physionomie particulière et une saveur exotique. Les systèmes phonologiques des différentes langues ne coïncident que rarement. C'est pour cela que l'emprunt subit souvent des adaptations phoniques. Les locuteurs ont tendance à négliger les phonèmes inconnus ou imprononçables ou à leur substituer des phonèmes usuels. Ils peuvent aussi déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse.

L'adaptation peut aussi être graphique : le mot emprunté peut recevoir une forme écrite différente de l'orthographe de la langue prêteuse. Dans ce cas, la langue emprunteuse tente d'adapter les sons de la langue prêteuse à ses propres règles graphiques. Certains emprunts qui pénètrent en français gardent des traces de leur aspect étranger. Les lexicographes essaient de représenter le plus fidèlement possible les sons d'origine à l'aide des signes graphiques français, mais les mots conservent parfois des éléments qui rappellent leur origine<sup>11</sup>. Ils sont reconnus comme étant étrangers, même si l'utilisateur n'arrive pas toujours à identifier la langue source.

Le *NPR* propose parfois plusieurs graphies et/ou prononciations pour un mot. On trouve les deux graphies *rassoul* et *ghassoul* et les deux prononciations [Rasul] [xasul] pour le mot qui désigne l'argile savonneuse. Deux graphies sont également proposées à l'adjectif *halal* / *hallal* et au verbe *kifer* / *kiffer*.

La graphie peut gêner la prononciation du mot. On peut se demander pourquoi le nom féminin *burqa* ou *burka* se prononce [buRka] et non pas [byRka] comme on pourrait le

---

<sup>11</sup> Rey-Debove Josette, *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 174.

croire. Dans les articles du dictionnaire, on rencontre parfois des remarques du genre : *on écrit aussi...* ; *on écrit parfois...* ; *au pluriel on écrit...* ; *on relève aussi les variantes* ; *on retrouve aussi les graphies*, etc. Certains sons ne sont pas connus en français. C'est le cas, par exemple, de [x] qui se trouve dans *khobz* [xobz] ou dans *ghassoul* [xasul].

### 3.3. Catégorisation grammaticale

La très grande majorité des emprunts d'origine arabe étudiés sont des noms (11 noms masculins, 7 noms féminins). Il y a aussi des mots qui sont à la fois des noms et des adjectifs (3). On trouve un adjectif invariable (*halal/hallal*), un verbe (*kifer/kiffer*) et un adverbe interrogatif (*wech*).

Le français doit attribuer un genre grammatical aux noms qu'il adopte. Lorsque la distinction des genres existe dans la langue source, le français importe souvent le nom avec son genre. Le choix du genre devient plus arbitraire si la langue source possède plus de deux genres ou n'en possède pas du tout.

Certains articles font apparaître des hésitations sur la forme du féminin, ainsi que sur le choix entre le pluriel de la langue prêteuse et le pluriel francisé : *chaoui*, fém. *chaouie* ou *chaouia* ; des *talibans* ou des *taliban*. L'absence d'indication sur la formation du pluriel semble signifier qu'il est formé par le simple ajout d'un *s*. Le groupe de conjugaison et la transitivité ou l'intransitivité du verbe *kifer/kiffer* sont indiqués dans l'article.

### 3.4. Définition et exemple

Sur le plan sémantique, la monosémie semble caractériser une grande partie des emprunts étudiés. La plupart des articles ne contiennent donc qu'une seule définition. On sait que les mots d'origine étrangère ont un statut particulier : ils font surgir une nouvelle unité sans recourir à des éléments lexicaux préexistants en français. Ces éléments isolés paraissent à la fois sémantiquement vides et morphologiquement immotivés. À cause de leur implantation récente, ils ne peuvent pas encore être véritablement intégrés dans la langue française.

Seuls quelques emprunts étudiés possèdent deux sens dont le deuxième est souvent une extension métaphorique du premier. Le nom masculin *ayatollah* désigne aussi bien un « religieux musulman chiite d'une haute dignité » qu'un « représentant conservateur d'une tendance ». Le nom féminin *chorba* peut désigner une « soupe épaisse à base de viande de mouton » ou un « mélange hétéroclite ».

Les deux sens du mot peuvent aussi être unis par une relation métonymique. Le nom féminin *kefta* se réfère à la fois à la « viande hachée et assaisonnée, servie en boulettes ou en brochettes sous forme de saucisses » et au « plat comportant cette viande ». Les deux définitions peuvent être numérotées et la deuxième définition peut être précédée d'une indication telle que *fig., par ext.*

Au niveau du traitement sémantique des emprunts, on peut noter un cas de restriction sémantique : le mot *djihad* désigne la « guerre sainte menée pour propager l'islam ». Ce mot en arabe signifie « l'effort suprême ». Le mot afghan *taliban*, emprunté à l'arabe (plur. de *talīb*) signifie « étudiant » ou « étudiant en théologie ». Cet emprunt a pris un sens différent en français : « membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique ».

On a vu plus haut que beaucoup d'emprunts sont « nécessaires » dans la mesure où ils comblent un manque lexical en français en désignant une réalité inconnue en France. Très souvent la définition de ces mots contient une précision concernant l'origine géographique du référent : *musique populaire moderne originaire d'Algérie* (raï) ; *lutte menée à jets de pierres par les jeunes Palestiniens contre les Israéliens, dans les territoires occupés par l'Israël* (intifada) ; *instrument de musique très répandu dans les pays arabes, en Arménie et en Turquie* (oud) ; *musique populaire moderne originaire d'Algérie* (raï) ; *argile savonneuse utilisée traditionnellement au Maghreb* (rassoul / ghassoul) ; *au Maroc, demeure urbaine traditionnelle* (riad) ; *mets d'origine syro-libanaise* (taboulé).

La plupart des exemples dans les articles consacrés aux emprunts étudiés ont été forgés par les lexicographes : *L'ayatollah Khomeiny est devenu imam* ; *Afghane qui porte la burqa*. Un seul exemple est une citation signée : « *On lui lavait les cheveux, on les passait au rassoul pour bien les adoucir et on les enduisait de henné* » (S. Amadis). Les exemples présentent fréquemment le pluriel du nom ou la forme féminine de l'adjectif.

L'esprit du *Petit Robert* est celui de l'ouverture vers les conceptions descriptives les plus efficaces, les plus tournées vers les utilisateurs. Ce dictionnaire propose une image claire et suffisamment extensive de la langue en exposant sa variété tout en manifestant son unité. Les mots désignant des réalités étrangères sont considérés comme « nécessaires » et perçus comme des richesses. Ils ajoutent une couleur particulière au paysage linguistique. La langue est le miroir de la société, elle remplit bien son rôle dans une communauté où les influences culturelles se manifestent en permanence au cours de l'histoire.

## Bibliographie

- BOULANGER Jean-Claude et MALAKOWSKA Anna, « Itinéraires croisés des emprunts en alimentation », in Jean PRUVOST (éd.), *Dictionnaires et mots voyageurs*, Éditions des Silves, 2008, p. 103-136.
- DUBOIS Jean et al., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2009*, Dictionnaires Le Robert / SEJER, 2008.
- MASSOUSSI Taoufik et SFAR Inès, « Analyse et traitement lexicographique des emprunts Arabe-Français / Français-Arabe », in Jean PRUVOST (éd.), *Dictionnaires et mots voyageurs*, Éditions des Silves, 2008, p. 79-102.
- NIKLAS-SALMINEN Aïno, « Sur le traitement des emprunts « nécessaires » dans le *Nouveau Petit Robert 2009* », in Agnès STEUCKARDT, Odile LECLERCQ, Aïno NIKLAS-SALMINEN, Mathilde THOREL (éd.), *Les dictionnaires et l'emprunt (XVIe-XXIe siècle)*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, (à paraître) 2011.
- REY-DEBOVE Josette, *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin, 1998.

